

**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIES
POUR UN JOUEUR MINEUR**

Je soussigné(e)/ nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal signataire ou des représentants légaux signataires) :

.....

.....

domicilié.e(s): (adresse)

.....

- autorise/autorisons
- n'autorise pas /n'autorisons pas

par la présente le Comité Départemental de Golf de l'Ain à photographier, à utiliser l'image de mon enfant mineur(nom et prénom), né le , à reproduire et à diffuser la (les) photographie(s) de mon enfant mineur dans le cadre de ses activités sportives, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour et notamment sur le site Internet de la ligue Rhône-Alpes de golf <http://www.liguegolfrhonealpes.org> et sur le site du Comité Départemental de l'Ain <http://www.comitegolfain.com>, la revue , les documents techniques internes et externes, les dossiers de presse, les affiches, le vadémécum et l'annuaire de la ligue.

Elle est consentie pour le monde entier pour une durée qui prendra fin à la date anniversaire des dix-huit (18) ans du mineur le

Elle pourra être retirée à tout moment dans des conditions non préjudiciables au Comité Départemental de Golf de l'Ain par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à Monsieur le Président du Comité Départemental de golf de l'Ain.

Elle est consentie librement et sans aucune contrepartie, notamment financière, et ce quelles que soient la nature et l'importance de l'exploitation des droits susvisés.

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la présente autorisation pourront faire l'objet d'un traitement informatique destiné à Monsieur le Président du Comité Départemental. En application des articles 39 et suivants de loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, ou d'opposition sur les données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à Monsieur le président du Comité Départemental.

Fait à le, en deux exemplaires,

Signature des représentants légaux
(Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »)